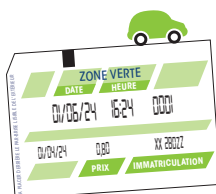
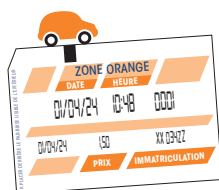


GUIDE DU STATIONNEMENT

GRATUIT & PAYANT



ORANGE

,

VERTE

&

PORT

3 ZONES DE STATIONNEMENT PAYANTES ET DES ARRÊTS MINUTES POUR :

Favoriser la rotation des véhicules

Faciliter l'accès aux commerces

Optimiser le stationnement

Améliorer la qualité de vie

LES ZONES & TARIFS

ZONES PAYANTES TOUTE L'ANNÉE

ZONE ORANGE **CENTRE-VILLE PORT & COUCHANT**

Zone payante toute l'année avec 1 heure gratuite

Du 01/04 au 30/09 ▶ de 9h à 22h

Du 01/10 au 31/03 ▶ de 9h à 19h



1 heure gratuite puis

1,50 € / 1 h

ZONE VERTE **CENTRE-VILLE**

Zone payante toute l'année

Du 01/04 au 30/09 ▶ de 9h à 22h

Du 01/10 au 31/03 ▶ de 9h à 19h



0,80 € / 1 h

ZONES PAYANTES EN SAISON

2 ZONES VERTES

POINT ZÉRO

Zone payante du 01/04 au 30/09 ▶ de 9h à 22h

Gratuite du 01/10 au 31/03

COUCHANT & GRAND TRAVERS

Zone payante du 01/06 au 30/09 ▶ de 9h à 22h

Gratuite du 01/10 au 31/03



0,80 € / 1 h

ZONE GRATUITE **PARKINGS GRATUITS**

Emplacements gratuits toute l'année



gratuit

EN VILLE, OPTEZ POUR LE **STATIONNEMENT MALIN AVEC** **easypark**

Vous pouvez payer votre stationnement ou votre abonnement sans même vous rendre à l'horodateur !

Utilisez l'application mobile sur votre téléphone pour faciliter vos paiements de stationnement et abonnement !

L'inscription est gratuite, mais des frais de service sont appliqués par Easypark pour le paiement du stationnement (15%), sauf pour le règlement des abonnements. Avec l'application, je peux prolonger ou arrêter le temps de stationnement et ainsi payer mon stationnement à la minute.

 **easypark**
TÉLÉCHARGEMENT
GRATUIT

DISPONIBLE SUR
 Google play

DISPONIBLE SUR
 l'App Store



ARRÊT MINUTE **DANS TOUS LES QUARTIERS**

Emplacements **gratuits** toute l'année pendant

15 minutes maximum, par borne ou par disque



15 minutes gratuites

ZONE À DISQUE **ZONE GRATUITE À DURÉE LIMITÉE**

Emplacements **gratuits** toute l'année pendant

1h30 maximum, par disque



1h30 gratuite



PARKINGS DU PORT

ZONE PARKING PORT Zone payante toute l'année 24h/24.

Gratuite pour les plaisanciers & Pass Pro Port*

* Dans la limite de 5h consécutives, puis tarif en vigueur.

Forfait perte de ticket : 30€

PARKING PORT FAGES

30 minutes gratuites puis

1,85 € / 1 h



PARKINGS PORT TABARLY **& PORT JUSTIN**

1,85 € / 1 h



ARRÊT MINUTE PLAISANCIER **QUAI POMPIDOU**

Emplacements gratuits pendant **40 minutes maximum**
pour les plaisanciers & Pass Pro Port



40 min gratuites puis 1,50 € / ¼ h

PARKINGS PLAISANCIERS **PLAISANCIERS & PASS PRO**

Zones gratuites pour les plaisanciers
& les Pass Pro Port



LES ABONNEMENTS

ZONES VERTES OU ZONE ORANGE

Suite à votre inscription à la Police Municipale ou par mail à : stationnement@lagrandemotte.fr, vous bénéficierez des différents abonnements à l'horodateur après la saisie du numéro d'immatriculation de votre véhicule. Les abonnements sont payables à l'horodateur en espèce, ou par carte bancaire.

Aucun duplicata de ticket ne sera délivré en cas de perte.

Plus d'information sur :
lagrandemotte.fr



ABONNEMENTS RÉSIDENTS

RÉSIDENT ZONE VERTE

1 abonnement par véhicule, valable uniquement pour la zone verte.

Inscription obligatoire, justificatifs : taxe foncière + copie de la carte grise

Le mois : **20 €**

L'année : **100 €**

RÉSIDENT ZONE ORANGE

1 abonnement par véhicule, valable pour les 2 zones, possible uniquement pour les résidents de la zone.

Payable uniquement par carte bancaire

Inscription obligatoire, justificatifs : taxe foncière + copie de la carte grise

Le mois : **90 €**

ABONNEMENT TOURISTES

SEMAINE ZONE VERTE

1 abonnement par véhicule, valable uniquement pour la zone verte.

Aucun pré-enregistrement - Accessible directement à l'horodateur et sur l'application EasyPark.

La semaine : **45 €**

ABONNEMENTS PROFESSIONNELS COMMERÇANT

4 abonnements possibles, valables uniquement pour la zone verte.

Inscription obligatoire, justificatifs : Kbis + copie de la carte grise

Le mois : **20 €**

L'année : **100 €**

PROFESSIONNEL DE SANTÉ

1 abonnement par véhicule, valable uniquement pour la zone verte.

Inscription obligatoire, justificatifs : justificatif de profession + copie de la carte grise

Le mois : **20 €**

L'année : **100 €**

PROFESSIONNEL DE SERVICE

1 abonnement par véhicule avec plusieurs droits possibles, valable pour les 2 zones. Payable uniquement par carte bancaire

Inscription obligatoire, justificatifs : justificatif de profession + copie de la carte grise

La journée : **6 €**

ZONES PORT

Suite à votre inscription à l'accueil de la Capitainerie du Port, une carte d'accès "Pass Pro" vous sera **délivrée**. Cette carte vous permettra d'accéder à l'ensemble des parkings et structures du Port, dans la limite de 5 heures consécutives ; au-delà de ce temps, le paiement devra être effectué selon les tarifs en vigueur.

Plus d'information sur :
portdelagrandemotte.fr



ABONNEMENTS PASS PRO PORT

COMMERÇANTS DU PORT

1 abonnement possible par commerce.

Inscription obligatoire.

L'année : **122,50 €**

PROFESSIONNELS DU NAUTISME DE LA GRANDE MOTTE

20 abonnements possibles par entreprise.

Inscription obligatoire.

L'année : **122,50 €**

PROFESSIONNELS DU NAUTISME EXTÉRIEURS

5 abonnements possibles par entreprise.

Inscription obligatoire.

La semaine : **20,50 €**

Le mois : **51,10 €**

L'année : **204,10 €**

LÉGENDE

- ZONE ORANGE** : Stationnement payant toute l'année
- ZONE VERTE CENTRE-VILLE PORT** : Stationnement payant toute l'année
- ZONE VERTE POINT ZÉRO** : Stationnement payant en saison
- ZONE VERTE COUCHANT & GRAND TRAVERS** : Stationnement payant en saison
- ARRÊTS MINUTES** : 15 MIN maximum par borne ou par disque, de 9h à 22h
- ZONE GRATUITE** et nombre de places
- ZONE PARKING PORT** Stationnement payant
- ARRÊTS MINUTES** : 40 MIN maximum pour plaisancier et Pass Pro Port uniquement
- Stationnement **PLAISANCIER ET PASS PRO** uniquement
- ZONE À DISQUE** - 1h30 maximum par disque bleu
- 45 MINUTES GRATUITES** par disque bleu. Sur zone verte uniquement en période scolaire
- BORNE DE RECHARGE** pour véhicule électrique



FPS - FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT

Forfait de Post-Stationnement (FPS) de 35€ en cas de non-paiement ou de perte de ticket. Si vous dépassez votre durée de stationnement, le FPS dû est mino- ré du paiement payé.

Pour exemple : 35 € - 1,6 € payé = 33,40 € de FPS.

L'avis de paiement du FPS est notifié par voie postale et devra être réglé dans les 3 mois via : <https://lagrandemotte.portailcitoyen.eu/>.

À défaut, il fera l'objet d'une majoration.

EN VILLE, OPTEZ POUR LE STATIONNEMENT MALIN AVEC easypark

Vous pouvez payer votre stationnement ou votre abon- nement sans même vous rendre à l'horodateur !

Utilisez l'application mobile sur votre téléphone pour faciliter vos paiements de stationnement et abon- nement ! L'inscription est gratuite, mais des frais de ser- vice sont appliqués par Easypark pour le paiement du stationnement (15%), sauf pour le règlement des abonnements. Avec l'application, je peux prolonger ou arrêter le temps de stationnement et ainsi payer mon stationnement à la minute.



CMI / CES : STATIONNEMENT POUR PERSONNE HANDICAPÉE

Les titulaires d'une carte mobilité inclusion CMI portant la mention "stationnement pour personnes handicapées" ou de la carte européenne de stationnement CES peuvent stationner gratuitement sur toutes les places payantes ouvertes au public*, qu'elles soient matérialisées pour les personnes handicapées ou pas. Pour profiter de la gratuité, elle doit être apposée en évidence derrière le pare-brise. La mairie de La Grande Motte, pour faciliter cette mesure, a mis en place un dispositif d'enregis- trement des personnes titulaires de ce type de cartes. Pour cela, merci d'adresser le certificat d'immatricula- tion du véhicule utilisé et la carte CMI ou CES par courriel à stationnement@lagrandemotte.fr ou encore de se rendre au poste de police municipale afin de se faire enregistrer.

*Ne s'applique pas aux parkings du Port.

PARKINGS DU PORT

ZONE PARKING PORT

Zone payante toute l'année 24h/24.

Gratuite pour les plaisanciers & Pass Pro Port*

* Dans la limite de 5h consécutives, puis tarif en vigueur.

Forfait perte de ticket : 30€

PARKING PORT FAGES

30 minutes gratuites puis

1,85 € / 1 h

PARKINGS PORT TABARLY

& PORT JUSTIN

1,85 € / 1 h

ARRÊT MINUTE PLAISANCIER

QUAI POMPIDOU

Emplacements gratuits pendant 40 minutes maximum

pour les plaisanciers & Pass Pro Port

40 min gratuites puis 1,50 € / ¼ h

PARKINGS PLAISANCIERS

PLAISANCIERS & PASS PRO

Zones gratuites pour les plaisanciers

& les Pass Pro Port

ZONES PAYANTES TOUTE L'ANNÉE

ZONE ORANGE

CENTRE-VILLE PORT & COUCHANT

Zone payante toute l'année avec 1 heure gratuite

Du 01/04 au 30/09 de 9h à 22h

Du 01/10 au 31/03 de 9h à 19h

1 heure gratuite puis 1,50 € / 1 h

ZONE VERTE

CENTRE-VILLE

Zone payante toute l'année

Du 01/04 au 30/09 de 9h à 22h

Du 01/10 au 31/03 de 9h à 19h

0,80 € / 1 h

ZONES PAYANTES EN SAISON

2 ZONES VERTES

POINT ZÉRO

Zone payante du 01/04 au 30/09 de 9h à 22h

Gratuite du 01/10 au 31/03

COUCHANT & GRAND TRAVERS

Zone payante du 01/06 au 30/09 de 9h à 22h

Gratuite du 01/10 au 31/05

0,80 € / 1 h

ARRÊT MINUTE

DANS TOUS LES QUARTIERS

Emplacements gratuits toute l'année pendant

15 minutes maximum, par borne ou par disque,

de 9h à 22h

15 minutes gratuites

ZONE GRATUITE

PARKINGS GRATUITS

Emplacements gratuits toute l'année

Gratuit

ZONE À DISQUE

ZONE GRATUITE À DURÉE LIMITÉE

Emplacements gratuits toute l'année pendant

1h30 maximum, par disque

1h30 gratuite

FPS, le Forfait de Post-Stationnement zones vertes ou zone orange

Forfait de Post-Stationnement (FPS) de 35 € en cas de non-paiement.
L'avis de paiement du FPS est notifié par voie postale à l'adresse figurant sur le
certificat d'immatriculation et devra être réglé dans les 3 mois via :
<https://lagrandemotte.portailcitoyen.eu/>.

RENSEIGNEMENTS

POLICE MUNICIPALE

Place du 1^{er} Octobre 1974

De 9h à 12h et de 14h à 17h

 **04 67 12 22 22**

stationnement@lagrandemotte.fr

lagrandemotte.fr



PORT DE PLAISANCE

Capitainerie du Port

De 8h à 18h

 **04 67 56 50 06**

capitainerie@lagrandemotte.fr

portdelagrandemotte.fr



LA
GRANDE
MOTTE